



Bracelet électronique

Par tutus

Bonjour

Je suis benevole dans une association dans le finistere

J'ai l'occasion de rencontrer des personnes ayant un bracelet électronique

J'essaie d'aider en ce moment, une personne, qui passe bientôt au tribunal correctionnel pour défaut de permis et alcool au volant

Elle est en recidive et a déjà eu 4 mois de bracelet électronique il y a environ 4 ans

(2 ou 3 fois les permis annulés)

Aujourd'hui ce qu'elle craint c'est de se voir refuser le bracelet électronique à cause de son métier

Il est chef cuisinier et travaille de 10 h à minuit voire une heure du matin

Peut-on avoir un bracelet électronique avec de tels horaires ?

Merçi beaucoup de votre réponse

MMe xxxxxx anonymisation

Je me permets de poser la question suivante

Par lavigie

Bonjour

La surveillance électronique est l'alternative à un emprisonnement et se fait à domicile ou un lieu décidé par le JAP.

il est peu probable que le ministère public requiert une peine d'emprisonnement pour défaut de PC et conduite sous influence de l'alcool .

Par Isadore

Bonjour,

Mais pour répondre à la question, il est possible d'avoir un bracelet électronique même en horaires décalés. Si le profil du suspect ou du condamné est compatible avec cette mesure, personne n'a intérêt à l'empêcher de travailler.

Evidemment on ne peut présumer d'une décision de justice. Ce monsieur a intérêt à voir rapidement son avocat.

Si ce n'est pas déjà fait, la meilleure chose à faire pour lui est d'entamer des soins pour faire soigner son addiction à l'alcool... ou de mettre le holà à sa consommation si elle est volontaire.

Par tutus

Bonjour

Merçi beaucoup pour votre réponse

Bien sur j'aurai tellement voulu qu'il ait un bracelet électronique

Cette personne a un avocat mais ce dernier lui a quand même dit qu'il n'était pas magicien, ce qui veut tout dire (ou peut être qu'il a tellement l'habitude de voir des conduites sans permis qu'il n'y fait plus attention)

Mais en même temps s'il travaille six jours sur sept de 9 h à minuit , ça me paraît un peu compliqué

Cette personne a eu un bracelet électronique de 4 mois en 2019 et elle travaillait dans la restauration mais de 8 h à 16 h. Depuis il n'a pas eu de condamnation

Concernant l'alcool, c'était la première fois, il n'a pas d'addiction à l'alcool, mais s'est fait contrôler positif au cannabis

Cette personne a donc pour elle un cv parfait, mais cela suffira t'il ?
Voila ce que je voulais ajouter
Bonne journee

MMe BERTHOU

Par kang74

Bonjour

Donc il va y avoir un employeur qui attestera qu'il fait 14 à 15h de travail par jour , 6 jours sur 7 soit plus de 80 heures par semaine ??

Vraiment ?

Il est en état de récidive et le bracelet electronique n'a à priori pas servi à grand chose après avoir plusieurs annulation de permis .

Par de là, oui , commencer des soins, pas forcément orientés vers l'addiction peut être vu sous un jour favorable

Expliquez qu'on a besoin d'aménagement 6 jours sur 7 en bracelet electronique plus de 80 heures /semaine pour travailler , beaucoup moins .

Il aura de la chance s'il ne passe pas sa partie de la peine incarcéré car oui, si les peines n'ont servi à rien , on les fait évoluer .

Par tutus

Bonsoir

Je fais suite à votre message

Ce que je veux dire, c'est que la personne travaille dans la restauration, et a en fait des horaires coupes

Par exemple 10h à 15 h et il reprend à 18 h jusqu'à 11 h minuit (ça dépend des clients, il est chef de cuisine)

Je comprends bien que ça ne sera pas facile

Merçi d'avoir repondu

Par kang74

Pensez aussi que pour travailler, il faut qu'il se déplace potentiellement .

Bien evidemment il faut que ce soit en cohérence avec le fait de ne plus conduire ...

Mais à mon avis , il est un peut tôt pour imaginer une peine sous bracelet electronique .

Comme déjà dit si ni les suspension de conduire, ni le bracelet qu'il a déjà eu ne l'empêche pas de prendre le volant ET en plus sous l'emprise de stupéfiant, il est possible qu'on en passe sur une peine plus contraignante .